VENDREDI 2 JUILLET 1909

XX^e ANNÉE — N° 6 817 — VENDREDI 2 JUILLET 1909

# LA CROIX

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 672

5 CENTIMES — DE ROUBAIX-TOURCOING — 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue du Veil-Abreuvoir. TOURCOING. — 85, rue des Ursulines

**CŒUR SACRÉ DE JÉSUS**
**J'ai confiance en Vous**
(Ind. 300 j., Pie X.)

Vendr. 2 juillet — Vis. de la Sainte Vierge

*JEUDI 1er JUILLET 1909*

# La journée

**C'est aujourd'hui que Mgr Ricard était cité à raison de sa Lettre pastorale sur la question scolaire.**

**Mgr Ricard a refusé de comparaître.**

**Il a été condamné par défaut à 500 fr. d'amende. Les cinq prêtres poursuivis avec lui sont condamnés à 50 francs.**

❋

**La première séance de jeudi au Palais-Bourbon a été consacrée à la revision du tarif des douanes ; dans la deuxième, la Chambre a abordé la discussion du rapport de la Commission d'enquête sur la marine, qui donnera lieu à de longs débats.**

❋

**Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a décidé que le Congrès du parti aura lieu à Nantes, du 7 au 10 octobre. Il a ensuite prononcé plusieurs exclusions.**

❋

**La conférence sur la réglementation de la circulation internationale des automobiles, qui devait se tenir à Paris le 1er juillet, est ajournée au 5 octobre prochain.**

❋

**ETRANGER. — Les Russes se préparent à défendre la capitale de la Perse menacée par les révolutionnaires.**

**— La crise hongroise se prolonge, le parti de l'indépendance refusant de former un Cabinet.**

**— Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie ce matin à Messin et à Reggio-de-Calabre.**

## XXXVIIe pèlerinage de N.-D. de Salut

**A LOURDES**

**(18-24 août 1909)**

*Souscription pour les malades pauvres*

Report : 2 149 fr. 35.

MM. O. Tiarner, S., 50 fr. — Le Conseil d'Hospitalité de Notre-Dame de Salut, 1 000 fr. — E. B., M., 100 fr. — M. et Mme de Tinseau, T., 100 fr. — Mlle Fessard, P., 100 fr. — Mlle O. Cartier-Bresson, P., 50 fr. — P. P., C., 50 fr. — Comtesse C. de Wall, N., 50 fr. — Mme Salleron, P., 50 fr. — An., Saône-et-Loire, 50 fr. — Mme J. Borrel, H., 50 fr. — Mme Salleron, P., 50 fr. — Mme Marco-del-Pont, N., 20 fr. — An., M., 10 fr. — Vve Philippon-Caillot, M., 1 fr. — Abbé B. Laverne, St-A., 10 fr — Une Tertiaire de Saint-François, S., 1 fr. — R. A., 1 fr. 75. — Mme Le Marchand, 1 fr.

MM. l'abbé Couloumat, 5 fr. — An., 1 fr. — G. B., 10 fr — An., Giromagny, 5 fr. — Mme Vanneyre, B., 0 fr. 40. — M. G., 12 fr. — J. Mins, P., 5 fr. — An., 1 fr. 90. — Mlle Rouget de Briel, A., 5 fr. — Mme de Corbigny, P., 10 fr. — Mlles Lahary, R.-S., 1 fr. 35. — Mlles Bourdin et Le Cuizat, P., 5 fr. — Mme M. P., R., 10 fr. — An., Sarthe, 0 fr. 50. — E. Clavel, C., 10 fr. — Mlle M. Lelong, V., 2 fr. — Mme Moreau, P., 10 fr. — J. Jourdain, T., 5 fr. — Abbé L. Pellu, An., 5 fr. — Deux an., T.-du-P., 1 fr. — An., Versailles, 5 fr. — Abonnée de la *Croix*, 20 fr — C. M., 2 fr. — Abbé C. Masseau, P.-au-B., 5 fr. — Mme Lhomme, H.-L., 3 fr.

Total au 18 juin : 3 928 fr.

# Le Congrès du Puy

La Ligue de la Libre Pensée vient de tenir son Congrès annuel dans la ville du Puy. C'est une des innombrables Sociétés inspirées ou même directement émanées de la Franc-Maçonnerie, qui, sans découvrir la maison-mère, travaillent dans des milieux différents à répandre ses doctrines et asseoir sa domination. A côté de la Ligue de l'Enseignement, de la Société des Conférences populaires, de la Société des Universités populaires, etc., celle-ci, de date plus récente, a pour mission d'émanciper les esprits de toute idée religieuse, autrement dit d'extirper totalement de ce pays « la lèpre dévorante du catholicisme ».

La ville du Puy avait été choisie, cette année, en raison, précisément, de la ténacité de la foi dans cette région de la France. On se rappelle l'attitude de ces montagnards au moment des inventaires. Ce choix témoigne de réelles qualités d'offensive chez les francs-maçons.

Ne grossissons ni l'importance des congressistes du Puy, malgré leur banquet présidé par le préfet du département, ni leur nombre, quoiqu'il ait suffi à constituer cinq Commissions. Je retiens ce Congrès seulement à titre d'indication. Les travaux de cette Société d'avant-garde doivent nous servir à connaître d'avance ce qui nous attend demain, si les catholiques, par plus d'union et plus de combativité, ne parviennent pas à refouler l'attaque d'ensemble et de détail dont ils sont présentement l'objet.

❋

Les conclusions concernant spécialement les catholiques qui ont été votées au Congrès du Puy peuvent se diviser en trois catégories : celles qui somment le gouvernement d'exécuter intégralement des lois déjà existantes ou d'aller jusqu'au bout de mesures administratives déjà inaugurées ; celles qui entretiennent l'agitation autour de projets de loi déjà parus à la Chambre, et celles qui amorcent des interventions législatives prochaines.

Je range dans la première catégorie le vœu tendant à la suppression des aumôniers dans les lycées et collèges de l'Etat. C'est fait : seulement, comme le gouvernement ne les supprime qu'en ne remplaçant plus ceux qui meurent ou ceux qui demandent leur retraite, les libres penseurs du Puy ont jugé à propos de l'avertir que cette temporisation, déjà coupable, ne saurait être tolérée qu'à la condition qu'elle ne couvrît aucune faiblesse, et qu'il était bien entendu qu'à l'avenir le catéchisme ne serait enseigné aux internes des lycées que par des vicaires de la paroisse.

De même pour le vœu en faveur d'une « revision complète des livres scolaires dans un sens rationaliste ». On lit dans le compte-rendu du *Rappel* : « Les maîtres sont liés par des programmes qui contiennent encore des sujets de leçons sur les devoirs envers Dieu. N'est-ce point préjuger de l'existence de Dieu ?..... Le Congrès est d'avis qu'il y a urgence à *se préoccuper de l'épuration des livres.* Nous ajoutons qu'il est bon de veiller aussi au choix des livres de prix. » Tout cela, d'initiative administrative, a été commencé. Je connais très bien un universitaire dont un livre philosophique a été, depuis deux ans déjà, exclu de la liste des ouvrages pour les bibliothèques scolaires et les distributions de prix, à cause, précisément, de son spiritualisme impudent. Les libres penseurs du Puy savent cela comme moi-même : ce qui nous distingue, c'est qu'ils préfèrent que cela continue.

❋

Les vœux du Congrès en faveur de projets de loi anticatholiques qui n'ont pas encore abouti, vous les devinez.

On a réclamé d'abord « le libre usage des édifices communaux », ou ce qui était plus clair « l'utilisation des églises *pour la culture morale et esthétique de la nation* ». Nous avons vu ce projet de loi soutenu avec acharnement à la Chambre par des protestants fanatiques tel que M. Réveillaud, et par des libres penseurs comme MM. Dumont et Allard. De la jouissance précaire actuelle des églises au vote de ce projet, la distance ne sera, si on le veut, ni longue ni difficile à franchir. Un congressiste, nommé Noël, a raconté comment il avait, quant à lui, préjugé la solution. Les républicains ayant été attaqués, prétend-il, dans une église de la Corrèze par l'évêque de Tulle, il a écrit au maire de la commune intéressée pour répondre à l'évêque dans l'église même où l'attaque s'était produite. Si le maire refuse, Noël fera sa réunion quand même.

Le Congrès s'est beaucoup occupé, comme on pense, de l'abrogation de la loi Falloux et du monopole de l'enseignement. Je n'ai pas à rappeler de combien de projets de loi ces mesures ont été l'objet à la Chambre, ni que le dernier projet paru peut, à chaque instant, venir *en discussion et être adopté*. Les libres penseurs du Puy ont voulu faire entendre que le plus tôt serait le mieux.

Deux thèses étaient en présence, celle du monopole absolu et celle du « droit commun sous le contrôle étroit de l'Etat ». C'est la seconde qui a prévalu. La raison donnée est magnifique, c'est que « la libre pensée, méthode de libre discussion, ne veut pas de monopole, la Vérité, pour être vraie, n'ayant pas besoin d'être imposée officiellement ! » Cela dit, quand on sait que, en fait, l'enseignement d'Etat, chez nous, n'a de concurrent sérieux que l'enseignement ecclésiastique, quand on sait qu'on a chassé les Congrégations enseignantes et qu'on se dispose à priver les prêtres séculiers du droit d'enseigner, c'est d'une tartuferie monumentale ! On ne refuse pas le combat, non, mais quand il n'y aura plus d'adversaire que le collège Sainte-Barbe.....

❋

Viennent enfin les vœux encore inédits à la Chambre, ou presque.

On demande la suppression de la sonnerie des cloches, ou tout au moins une « réglementation bien comprise », dont voici un exemple. Un maire « les fit sonner en la semaine dite sainte pour montrer qu'elles n'étaient point parties à Rome. »

On ne doit pas avoir le droit de baptiser un enfant et de « lui infliger une religion. » L'enfant n'est pas aux parents, il n'appartient qu'à lui-même. Il faut lui laisser décider plus tard, en pleine connaissance de cause, quelle religion il lui plaît d'embrasser.

Dans les hôpitaux, les ministres des cultes ne devraient approcher des malades que sur leur demande formelle.

Les funérailles, en principe, devraient être civiles. N'auraient un caractère religieux que celles pour lesquelles une manifestation du culte aurait été demandée par le défunt.

Si bizarres, si excessifs que puissent paraître à quelques-uns ces derniers vœux, ils ne sont pas plus chimériques que ne l'étaient les premiers, quand ils n'étaient pas encore réalisés. Ceux-ci le seront à leur tour, quand les francs-maçons qui nous dirigent penseront que les catholiques sont au point pour les subir. La Maçonnerie ne remplit son programme que petit à petit, de peur de provoquer un sursaut trop violent qui emporterait peut-être son œuvre, mais devant les yeux de ses agents d'exécution elle a des Ligues d'avant-garde, telle la Libre Pensée, chargées de tenir sans cesse déployé le drapeau de ses revendications ultérieures.

La *Corrispondenza Romana* disait l'autre jour que si les catholiques français manquent d'un programme politique capable de les réunir, il n'en était pas de même quant à un programme de défense religieuse. Comme elle disait vrai ! Ce programme, c'est la revendication incessante des droits et des libertés déjà perdus, et le maintien de ceux et de celles qui nous restent encore.

JACQUES ROCAFORT.

## Poursuites contre Mgr l'archevêque d'Auch

### Il refuse de comparaître

Aujourd'hui est venu devant le tribunal d'Auch le procès intenté à Mgr Ricard et à cinq de ses prêtres, à raison du mandement du prélat sur la question scolaire.

Il a refusé de comparaître.

L'archevêque a été condamné par défaut

Mgr RICARD, archevêque d'Auch

à 500 francs d'amende ; les cinq prêtres à 50 francs.

Le tribunal fixe au minimum la durée de la contrainte par corps.

Les poursuites n'arrêteront ni Mgr Ricard ni les autres évêques de France dans l'accomplissement de leur mission épiscopale.

## *Projets de vacances*

Voici juillet ; on discute l'emploi des vacances pieuses et en même temps utiles, instructives. La course aux Lieux Saints, complétée par la visite des centres de la civilisation antique se présente naturellement aux esprits réfléchis. Cette année, on part le 3 septembre et, en dehors des Lieux Saints, on ajoute Ephèse, Sicile, Taormina, Palerme, aux anciennes stations plus explorées de Damas, Baalbeck, Le Caire, Athènes, Pompéi, etc.

Ces stations pittoresques sont les attraits qui entraînent vers le Calvaire pour y recueillir des bénédictions d'avenir (1).

(1) Demander le programme détaillé et les conditions au secrétariat du pèlerinage à Jérusalem, 4, avenue de Breteuil, Paris.

# *Gazette*

### Voulez-vous être enterré comme un chien ?

Oui, y tenez-vous ?

Si vous êtes vieux ou incurable, et, avec cela, indigent, faites-vous hospitaliser à La Grave, aux frais de la ville de Toulouse.

Quand vous trépasserez, voici ce qu'il adviendra de votre dépouille. Si votre famille pouvait verser 30 francs, vous éviteriez la dissection.

La somme est trop lourde ? Qu'à cela ne tienne. L'administration, compatissante, accordera remise de la somme, et, royalement, fera des obsèques.

Votre famille accourra et suivra votre corbillard de l'hospice au cimetière. Sans passer l'église ? Bien entendu.

Vous aurez été bon chrétien, qu'importe ? Votre famille protestera. Qu'importe ? Une aumône de 30 francs vaut bien un enterrement civil.

Cela, c'est de l'histoire. Les Toulousains peuvent citer les noms et les dates. Là-bas, les pauvres n'ont pas d'âme. MM. les édiles, eux, n'ont pas de cœur.

### La simplicité de Pandore

Lu dans le *Journal de la Gendarmerie* :

« Trop de courroies, trop de bibelots, trop de lignes, trop de symétrie. Le gendarme prévôtal est à la fois un arsenal et un marchand de bric-à-brac. Faites, ô pontifes de la maison, qu'il soit un homme de guerre simple comme il est l'homme simple du temps de paix !

» Ne faites pas de lui la caricature japonaise de jadis, représentant un monstre armé de pied en cap, tenant par surcroît un yatagan à travers les dents.

» Ne lui donnez que ce qui est utile à sa mission, plus placide que guerrière. »

A quand le gendarme en veston, avec une simple badine ?

### Ce qu'ils font des biens de l'Eglise

A Rezé, aux portes de Nantes, la mense curiale possédait une maison au lieu dit « La Blanche ». Elle a été légalement volée et mise sous séquestre.

Devinez ce qu'en a fait le garde du séquestre ? Il l'a gardée sans doute, direz-vous. Voyez comment :

Avec un goût admirable, il a installé dans l'immeuble d'église un patronage laïque. De quel droit ? Celui de la force.

Comme nos jeunes laïques se trouvaient « chez eux », ils ont affirmé leur droit d'user en abusant. A la suite de concerts tapageurs, ils ont tout brisé, y compris les vitres. L'immeuble est une loque.

Dès lors, les catholiques de Rezé ont prévenu l'administration que si elle ne chassait pas immédiatement ces vandales du local si illicitement occupé, ils considéreraient la maison comme immeuble public, et en prendraient possession quand il leur plairait.

Qu'ils tiennent parole.

### Pronostics des deux Majors

Les déconvenues ne découragent pas plus les Jeunes que les Vieux Majors, qui continuent à donner leurs pronostics avec une égale intrépidité.

Voici donc leurs pronostics pour le mois de juillet :

**Vieux Major** : Du 1er au 9, couvert, orageux, nombreuses averses ; du 10 au 15, très beau, très chaud ; du 16 à la fin du mois, averses continuelles avec temps lourd et variations anormales de la température.

**Jeune Major** : Du 1er au 2, orages, tonnerre ; du 3 au 5, variable, radoucissement de la température ; du 6 au 17, beau temps, réchauffement très sensible à partir du 11 ; du 17 au 20, orages ; du 21 au 26, beau temps ; les 27 et 28, orages ; du 29 au 31, très chaud.

## *Les droits du curé*

M. le curé de Gouloux, se prétendant troublé dans la jouissance de l'église par une cérémonie civile d'enterrement qui s'y était accomplie à son insu, avait assigné les organisateurs de cette cérémonie en dommages-intérêts devant le tribunal de Château-Chinon.

Le tribunal ayant débouté le demandeur, celui-ci a interjeté appel de ce jugement.

La Cour vient de rendre un arrêt infirmatif faisant droit à la demande du curé et condamnant les défendeurs aux frais de première instance et d'appel à titre de dommages-intérêts.

## Dévouement de religieuses

On sait qu'une épidémie de fièvre typhoïde fait actuellement des victimes à Saint-Brieuc. Sept religieuses, en soignant les malades, ont été également terrassées par le mal. Pour combler les vides, un certain nombre de Sœurs hospitalières de Morlaix, que le danger de la funeste épidémie n'effraye pas, sont parties à destination de Saint-Brieuc pour soigner les victimes. On a envoyé toutes celles qui ont pu se trouver libres sans désorganiser les services de l'hôpital de Morlaix.

## M. Briand passe à côté de la question

Mercredi est enfin venue devant le Sénat la question que M. Raoul Ancel avait demandé de poser à M. Briand sur la dévolution que celui-ci n'a pas craint, contre toute légalité, de faire à la cultuelle de Sains-les-Fressin.

L'affaire, que nos lecteurs connaissent à fond, était des plus simples.

Il ne peut y avoir de cultuelle catholique. — Celle de Sains, en particulier, ne l'est pas, ainsi qu'il résulte et de ses statuts et des mesures prises par l'évêque du diocèse. — Cette cultuelle n'est donc pas « conforme aux règles générales du culte dont elle se propose d'assurer l'exercice ». — En vertu de l'article 4 de la loi de séparation, elle ne pouvait donc absolument pas recevoir de dévolution de biens catholiques.

M. Raoul Ancel a clairement et irréfutablement exposé l'illégalité commise.

Si le ministre des Cultes eût été sincère, il n'eût pu que reconnaître la vérité de l'exposé et ajouter qu'en vertu du « droit du prince » il avait voulu par l'acte accompli exercer une vengeance contre l'Eglise catholique qui ne consent pas à se conduire selon ses désirs.

Mais ce n'est pas la manière de l'hypocrite personnage. Comme M. Raoul Ancel le lui a fort bien dit dans sa réplique, « il a passé à côté de la question ».

Tout d'abord il a osé affirmer que si l'interdit avait été lancé par Mgr l'évêque d'Arras contre le curé cultuelliste, c'était parce qu'il avait refusé « d'organiser la résistance aux inventaires ».

Or, les faits sont officiels. M. Jouy fut frappé d'interdit le 30 octobre 1906 pour refus formel d'obéissance opposé le 23 octobre à l'autorité épiscopale qui le déplaçait. Et ce déplacement lui-même n'était que trop motivé par le refus du curé révolté d'obéir à la prescription qui lui était faite de ne plus fréquenter la maison de Mme X...

Ici donc, M. Briand a trompé le Sénat, en vue de soulever les esprits par la réapparition du spectre des inventaires.

C'est dans une pensée semblable que le garde des sceaux a ensuite pris à partie les évêques formant « bloc » autour du cardinal Andrieu, faisant entre les lois un choix et disant : « Nous obéissons à celles-ci, pas à celles-là. » M. Briand a du reste oublié d'ajouter que c'est la *Déclaration des Droits de l'homme* elle-même qui pose le principe admis par tous les philosophes, tous les penseurs, tous les moralistes, tous les hommes de bon sens, qu'on n'est pas tenu d'obéir aux lois injustes.

Le ministre en a profité pour dire en passant que « les foudres déchaînées par lui ne menaçaient personne de traitement bien rigoureux ». Qu'en sait-il ? Est-ce donc que le garde des sceaux prétend officiellement dicter les jugements et arrêts ? L'aveu, cette fois, est vraiment dépourvu d'artifice.

On voit, du reste, que M. Briand faisait volontairement dévier la question.

Au lieu de reprocher aux évêques de s'élever contre des lois injustes, il aurait bien mieux fait de s'en tenir lui-même à l'observation de sa propre loi.

« Appelez-en au Conseil d'Etat », a enfin dit M. Briand. Ceci, c'est l'affaire des intéressés, et M. Briand sait fort bien qu'il a lui-même le moyen de provoquer, s'il le désire, un arrêt du Conseil d'Etat sur le principe en discussion.

Mais qui ne voit combien cette échap-

---

FEUILLETON DU 2 JUILLET 1909 — 47 —

# Le Roi des Andes

QUATRIÈME PARTIE

## Lutte et victoire

*(suite)*

Il y avait depuis quelques jours grand va et vient dans le vaste appartement qu'occupait la famille de Bronnes. Le mariage de Marthe de Bronnes devait avoir lieu la semaine suivante, et, auparavant, les parents offraient le dîner et la soirée de contrat. Mme de Sambras avait fait faire pour la circonstance une superbe robe de faille noire garnie de forts belles dentelles qu'elle possédait. Inès avait été appelée à donner son avis, et la comtesse ayant déclaré qu'elle avait un goût exquis, Marthe, une grande blonde nonchalante mais très bonne fille, était venue lui demander conseil.

Jusque-là, les deux sœurs, tout occupées de leurs plaisirs, n'avaient prêté que peu d'attention à la demoiselle de compagnie qui vivait très retirée près de leur grand'mère. Antoinette, la cadette, avait seulement déclaré qu'il était fort heureux que leur frère se trouvât pour longtemps à l'étranger, cette jeune personne étant beaucoup trop jolie pour le poste qu'elle occupait.

Mais Marthe, après s'être entretenue avec Inès, se montra tout à fait conquise par le charme délicat qui émanait de la jeune fille, par son tact et son exquise distinction.

— Grand-mère, pourquoi Mlle de Brévys n'assisterait-elle pas au dîner ? dit-elle en se trouvant seule avec son aïeule. Elle est de notre monde, il serait pénible pour elle d'être traitée en subalterne.

— J'y ai pensé, ma petite, et je me proposais de lui offrir une toilette pour cette occasion.

Ce n'était pas l'avis d'Antoinette, et elle essaya de changer la décision de sa grand'mère. Mais la contradiction ne faisait qu'ancrer Mme de Sambras dans ses idées. Et Inès — qui eût bien préféré une paisible soirée dans sa chambre — se vit invitée à assister à la soirée de contrat, pour laquelle la comtesse lui offrait une simple, mais charmante toilette blanche.

On se trouvait à l'avant-veille de ce jour. Inès, après avoir fait à la vieille dame la lecture pieuse de chaque soir, venait de remonter dans sa chambre. Comme elle s'agenouillait sur son prie-Dieu pour la prière du soir, son regard tomba sur une très petite enveloppe posée sur le bureau.

— Qu'est-ce que cela ? Je ne me rappelle pas avoir rien mis là.

Elle s'avança et prit l'enveloppe. Mais une commotion la secoua en voyant, gravé dans un angle, le signe mystérieux des Frères de la Justice, cette image du soleil, souvenir des ancêtres incas de don Miguel, qui ornait aussi le pavillon du roi des Andes, dans sa cité de Solepto.

Un moment, elle demeura immobile, toute tremblante. Puis, hâtivement, elle décacheta l'enveloppe... Il n'y avait que quelques lignes, tracées d'une large écriture masculine.

« Pardonnez-moi l'incorrection de ceci. Mais je crois prudent de vous prévenir que vous me verrez demain chez mes cousins de Bronnes. Votre premier mouvement de surprise pourrait provoquer des questions embarrassantes. Si vous le voulez bien, afin de n'être pas obligés de feindre de rester absolument étrangers l'un à l'autre, je pourrai parler de l'incident de l'automobile, qui me permettra de vous adresser la parole.

» Daignez recevoir les respectueux hommages de celui qui se dit toujours votre dévoué serviteur.

» La Roche-Gléon... »

Un long moment, Inès demeura immobile, complètement abasourdie. Qui avait mis cette lettre-là ?... Don Miguel avait-il ici encore quelque secrète intelligence ?

Et elle allait le revoir !

A cette première pensée de bonheur succéda aussitôt un douloureux serrement de cœur. Il lui était déjà si difficile de l'oublier !... Que serait-ce s'il lui fallait le revoir quelquefois !

Mais elle ignorait qu'il fût parent des de Bronnes. Sans cela, elle ne serait pas entrée dans cette maison où elle était naturellement exposée à le rencontrer.

— Vous me donnerez la force, mon Dieu, dit-elle en se laissant tomber à genoux et en cachant son visage entre ses mains.

Le lendemain matin, comme Inès travaillait près de Mme de Sambras, Antoinette entra, toute rose, les yeux brillants...

— Nous aurons un convive de plus demain, grand'mère ! Michel de la Roche-Gléon est à Paris, il est venu voir mon père ce matin, et doit revenir cette après-midi pour vous présenter ses hommages.

— Ah ! bon, je m'explique cette figure rayonnante, murmura malicieusement la comtesse. Il est dommage qu'il n'ait pas annoncé son arrivée ; tu aurais pu l'avoir comme garçon d'honneur. Il est vrai que M. d'Entraines est très bien aussi.

Antoinette eut une petite moue dédaigneuse.

— Oh ! quelle différence entre les deux !

— Evidemment. Je ne connais du reste, dans notre société, aucun homme pouvant se comparer à M. de la Roche-Gléon... Mais il a une nature bien énigmatique ! Je ne sais ce qui se cache sous ce charme dont tous subissent l'influence.

— Rien que de très bon, certainement, grand'mère !

— Oh ! quelle assurance ! A quoi vois-tu cela ? demanda la vieille dame d'un ton moqueur.

Antoinette eut un petit geste impatient.

— Je ne saurais pas vous expliquer... Mais j'ai en lui toute confiance.

— Il serait certainement très flatté s'il t'entendait... Mets cette après-midi ta robe bleue, petite, c'est celle qui te va le mieux, et choisis une coiffure qui ne te vieillisse pas comme celle que tu as en ce moment.

La vieille dame aimait à donner à Antoinette, très coquette, de ces petits conseils ironiques. La jeune fille fronça un peu les sourcils, et, l'air mécontent, sortit du salon de son aïeule.

Inès, tout en continuant son travail, n'avait pas perdu un mot de ce petit entretien. Elle savait maintenant que don Miguel n'aurait qu'à dire un mot pour devenir l'époux d'Antoinette de Bronnes.

— Si elle savait pourtant ce qu'il est réellement ! pensait-elle.

Mais Antoinette, comme tous, ignorait la double personnalité de son cousin. Elle ne voyait en lui que le gentilhomme fabuleusement riche, et séduisant entre tous.

Inès vit venir l'après-midi avec une sorte de fièvre d'appréhension. Il lui coûtait extrêmement de se retrouver en face de lui... et pourtant, une joie involontaire venait par instants faire tressaillir son cœur.

Vers 4 heures, la porte du salon s'ouvrit, Mme de Bronnes entra avec ses filles, et, derrière elles, apparut don Miguel.

Inès s'était placée à contre-jour, et elle s'applaudit de cette idée, car, en dépit de tous ses efforts, une rougeur d'émotion monta à son visage lorsqu'elle rencontra le regard rayonnant qui, dès le seuil de la porte, semblait la saluer.

Quand M. de la Roche-Gléon eut baisé la main que lui tendait Mme de Sambras avec une aimable phrase d'accueil, il se détourna pour saluer la demoiselle de compagnie. Alors, paraissant seulement la reconnaître, il s'exclama :

— Mais ne me trompé-je pas ? Il me semble, Mademoiselle, que vous êtes cette personne courageuse qui exposa naguère sa vie pour sauver un enfant qu'allait mettre à mal mon automobile ?

— Il me semble aussi, Monsieur, vous reconnaître...

Inès avait recouvré maintenant toute sa présence d'esprit, et joua fort bien son petit rôle. On la complimenta sur son courage... Puis, discrètement, elle s'effaça, se remettant à son ouvrage, tandis que don Miguel engageait une conversation avec ses parentes.

Il n'adressa plus la parole à Inès, et se contenta de la saluer au départ... Malgré cela, Antoinette, dont la jalousie était toujours en éveil, dit ce soir-là à sa mère :

— Grand'mère aurait bien pu se séparer de sa demoiselle de compagnie pendant la visite de mon cousin. Il faut toujours se défier de ces jeunes filles pauvres et trop jolies, car elles sont souvent intrigantes et coquettes.

— Je ne pense pas que Mlle de Brévys soit ni l'une ni l'autre. Tu sais que ta grand'mère a l'habitude de garder près d'elle sa demoiselle de compagnie quand il lui vient des visites, pour soutenir la conversation lorsqu'elle se trouve fatiguée. Elle n'a pas eu l'idée d'agir autrement parce que c'était M. de la Roche-Gléon... Du reste, cela n'a pas d'importance, car je ne crois pas Michel très inflammable.

— On ne peut jamais savoir ! murmura Antoinette en hochant la tête.

*(A suivre.)*

M. DELLY.

*(Droits de traduction et de reproduction réservés.)*

**Le Noël** Revue de l'enfance et de la jeunesse

ABONNEMENTS : UN AN, 10 FRANC

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe